

SÉANCE extraordinaire

LE 14 juillet 2015

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Chandler tenue le 14 juillet 2015, à 16 h 30, en la salle du conseil située au 35, rue Commerciale Ouest.

SONT PRÉSENTS : Madame Louise Langlois, maire, et messieurs les conseillers, Denis Pelchat, Benoit Cayouette, Christian Dea et Gilles Daraïche.

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE : Madame Marie-Christine Thériault, directrice du service Urbanisme et Environnement

SONT ABSENTS : Madame Marie-Claire Blais, conseillère et monsieur Luc Legresley, conseiller.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE - VÉRIFICATION DU QUORUM

150714.179 MANDAT AU PROCUREUR – MISE EN DEMEURE – MADAME CLAUDINE MICHEL ET MONSIEUR GÉRARD LAFON TAINE

CONSIDÉRANT que les travaux en cours sur le lot 5 071 956, matricule 8344-60-3642, propriété de monsieur Gérard Lafontaine et madame Claudine Michel, ne respectent pas la réglementation municipale de la Ville de Chandler;

CONSIDÉRANT l'ordonnance d'arrêt de travaux émise en novembre 2013 pour des travaux effectués sans permis et la demande de la Ville de se conformer à la réglementation municipale;

CONSIDÉRANT que depuis l'échéance et le non-respect du permis 48-2013 et de l'entente en mai 2014, la Ville est entrée en communication à plusieurs reprises avec monsieur Lafontaine et madame Claudine Michel et que ces derniers ont refusés, à toutes les reprises, de planifier une rencontre pour discuter de la situation dérogatoire;

CONSIDÉRANT que la Ville s'est déplacée sur le terrain matricule 8344-60-3642 le 9 octobre 2014 pour rencontrer monsieur Lafontaine et madame Michel pour les avertir, une dernière fois, de procéder à une demande de permis de construction en déposant un plan de bâtiment, un certificat d'implantation et une étude de sol pour l'installation septique d'ici trois semaines;

CONSIDÉRANT qu'une mise en demeure signifiée par huissier a été envoyée en janvier 2015 par la firme St-

Onge & Assels Avocats Inc. demandant de se conformer et que monsieur Gérard Lafontaine et madame Claudine Michel n'ont pas respectés les délais prescrits.

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Pelchat , appuyé de monsieur le conseiller Christian Dea et unanimement résolu de mandater Me William Assels pour s'adresser au tribunal dans le but de faire respecter la réglementation municipale sur le lot 5 071 956, propriété de madame Claudine Michel et monsieur Gérard Lafontaine, quartier Newport.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

150714.180 MANDAT AU PROCUREUR – MISE EN DEMEURE – MONSIEUR MARIO BLAIS

CONSIDÉRANT que la Ville de Chandler a reçu des plaintes concernant les chiens appartenant à monsieur Mario Blais;

CONSIDÉRANT que des employés de la Ville de Chandler attestent que les faits rapportés dans les plaintes déposées à la Ville contreviennent à plusieurs articles du règlement numéro V-163-2013;

CONSIDÉRANT que monsieur Mario Blais a été averti à deux reprises, par courrier recommandé daté du 7 août 2014 et du 2 décembre 2014, que les chiens dont il est propriétaire contreviennent à la réglementation municipale et qu'il devait y remédier ;

CONSIDÉRANT que lors de la rencontre tenue avec les employés de la ville le 9 décembre 2013 monsieur Mario Blais a affirmé contrevenir au règlement V-163-2013 et qu'il n'avait aucunement l'intention de s'y conformer ;

CONSIDÉRANT qu'un constat d'infraction a été émis et que monsieur Mario Blais a plaidé non coupable;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Daraïche, appuyé de monsieur le conseiller Benoît Cayouette et unanimement résolu de mandater Me William Assels pour s'adresser au tribunal dans le but de faire respecter la réglementation municipale sur les lots 4 858 294 et 4857 033, propriété de monsieur Mario Blais, quartier St-François de Pabos.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

150714.181 AUTORISATION - MARQUAGE DE ROUTES ET DE RUES

CONSIDÉRANT que le marquage de certaines routes municipales est effacé, manquant ou

inapproprié;

CONSIDÉRANT qu'un marquage de chaussée non conforme ou inexistant peut causer des accidents;

POUR CES MOTIFS, Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Daraïche, appuyé de monsieur le conseiller Christian Dea et unanimement résolu que ce Conseil autorise monsieur Roch Giroux, directeur général et greffier, à entreprendre les démarches nécessaires pour que des travaux de marquage soient effectués sur certaines routes municipales.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

150714.182 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur le conseiller Benoit Cayouette propose la levée de l'assemblée à 16h25.

VILLE DE CHANDLER

Louissette Langlois
Maire

Marie-Christine Thériault,
Directrice Service Urbanisme &
Environnement